

Marché public d'achat d'électricité

Vu le Code de la commande publique,

Vu le décret n°2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2021-025 du 11 mars 2021 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,

Vu la délibération n°III.4 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président de l'ENS de Lyon en date du 10 septembre 2018,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 9 juillet 2021, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés la convention Electricité signée le 10 mars 2021.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 24

Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Fait à Lyon, le 9 juillet 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

